

nos félicitations de ce qu'ils montrent d'amour envers leurs parents, en même temps que nous les félicitons d'avoir eu le bonheur d'être élevés par ces gens de bien.

M. le Dr Coyteux Prévost, d'Ottawa ; Mlle Valentine, en religion sœur Marguerite de la Croix, des Sœurs Grises d'Ottawa ; le Révd P. Eugène, religieux du Très Saint-Sacrement, à Paris ; M. Oscar, qui demeure chez son père ; M. le Dr Henri, exerçant la médecine à Saint Jérôme ; M. le Dr Paul-Émile, de Montréal ; Mlle Berthe, Mlle Eugénie, M. J.-E. Prévost, notre sympathique confrère de l'*Avenir du Nord* dont il est le propriétaire ; et Mlle Léonie.

Des cadeaux, des télégrammes, des lettres de félicitation sont arrivés de tous les points, de toutes les classes de la société, jusqu'aux ministres.

De leur côté, les vénérables jubilaires n'ont pas voulu laisser passer ces jours de réjouissances sans les marquer d'une façon durable : à l'église, ils ont donné une lampe d'or, à leur pasteur une étole richement brodée.

Des adresses ont été lues aux deux époux par les paroissiens, par les citoyens de la ville, par M. le maire, etc.

Le temps est resté très beau durant les trois jours de fête : est-ce un heureux présage ?...

De nouveau, nous présentons nos plus respectueuses félicitations aux parents d'avoir de tels enfants, aux enfants d'avoir de si bons parents.



CHRONIQUE PARISIENNE

PARIS, 29 août 1899.

L'honorable M. J.-E. Robidoux, ministre-secrétaire de la province de Québec, et Mme Robidoux ; l'honorable M. Horace Archambault, ministre procureur-général de la province de Québec, et Mme Archambault, sont repartis pour le Canada.

Ils ont reçu, à Paris, les plus grandes marques de sympathie et d'estime de la part du gouvernement français et d'une foule de personnalités très distinguées.

Leurs discours prononcés ici ont eu le meilleur effet.

À Londres, ils ont, dans le procès Demers, soutenu les intérêts de la province de Québec, et, à Paris, leur présence et leurs paroles auront un avantageux retentissement, à la veille de la grande Exposition qui se prépare.

Leur séjour en Europe a été de courte durée, mais nos ministres ont bien travaillé à la bonne réputation de notre pays.

* * *

Le Dr Arthur Bernier s'en retourne à Montréal, après deux ans d'études à Paris où il a suivi les cours du professeur Comby, sur les maladies des enfants.

Il a étudié, plus spécialement encore, les maladies internes, sous la direction des illustres maîtres : Potain, membre de l'Institut, et Roux, l'éminent successeur du grand Pasteur.

Le Dr Bernier s'est, assurément, distingué à Paris par un labeur opiniâtre et constant, qui le recommande, à nos compatriotes, d'une façon toute particulière.

Nous nous permettons de lui offrir nos souhaits les meilleurs.

* * *

L'impitoyable bûcheron qu'est la mort, vient d'abattre un majestueux vieillard. L'hon. Juge B.-A.-T. de Montigny n'est plus. *La Presse* de Montréal, qui vient d'arriver nous en annonce la triste nouvelle.

Le chroniqueur du MONDE ILLUSTRÉ partage, plus que tout autre peut-être, la douleur de la très sympathique famille de M. de Montigny. Je garde, avec un soir respectueux et avec une fierté légitime, une

lettre que l'hon. Juge m'écrivit il y a près d'un an. — Car cette lettre refutait d'odieuses accusations lancées contre un homme qui n'a cherché depuis longtemps et qui ne cherche encore qu'à gagner sa vie honorablement et d'une façon utile pour son pays. Et comme la reconnaissance n'est pas bannie en ce monde, le nom du juge de Montigny brillera toujours sur l'autel d'un souvenir très pieux.

On l'appelait : le chevalier de Montigny. — Oui, chevalier ! il le fut en tout et partout.

C'était un apôtre : pour sa croyance il offrit sa vie ; soldat du pape, il fut vaillant ; et par la plume : patriotique écrivain, il fut un bon ouvrier de l'œuvre de la colonisation Française.

Il lègue de beaux exemples. Et jamais Juge n'eut plus haute idée et plus sincère observation de la justice que lui.

C'était un homme d'esprit au cœur bon qui fut toujours au service du Devoir.

De Paris, nous saluons le grand citoyen magnifique d'humilité splendide qui a écrit, dans son testament, cette phrase admirable :

"... Mais, j'ordonne impérieusement que mes funérailles soient des plus humbles et qu'on mette mon corps enseveli dans ma robe de tertiaire de Saint-François, en un linceul orné d'un crucifix et de mon képi de zouave..." Toute la beauté de sa sincérité et de sa croyance se manifeste encore là.

Son âme vaillante s'en est allée, par les vieux chemins de l'Éternité, vers le Maître dont il ne cessa d'être le serviteur fidèle et dévoué.

Homme de bien, permettez-moi de jeter une fleur de souvenir attendri sur ce que la mort emporte de vous !



A BATONS ROMPUS

Après les vacances, quand le soleil, surchauffé, semble être mort d'une attaque d'apoplexie que les premières fraîcheurs de septembre semblent vouloir faire revivre, il est rare que tout chroniqueur qui se respecte ne fasse part à ses lecteurs de ses impressions de voyage. La verdure émeraude des feuilles, le chant aérien des oiseaux, l'élanement des montagnes vers les nues, les vagues capricieusement échevelées d'une mer ressemblant à une blonde en peignoir, le murmure du ruisseau ou le bruit de la cascade rafraîchissant les fleurs sauvages qui parfument leurs eaux, la brise amoureuse caressant les amoureux perdus sous bois, le roucoulement de la tendre tourterelle ou le persiflage du merle moqueur se riant de tout ce qu'il voit et entend, tout cela a été tellement dit et ressassé, que je n'en souffrirai mot.

Je n'en dirai donc rien, quoique ayant vu tout cela dans mes souvenirs d'antan, et si j'en parle un tant soit petit brin, c'est afin de consoler ceux qui, comme moi, n'ont eu d'autres vacances que celles dont on jouit le matin en ouvrant la croisée de sa chambre pour contempler le grand livre de l'horizon qui ouvre ses pages au-dessus des misères, des chicanes et des luttes de la vie ; on y trouve des panoramas plus beaux que tous ceux décrits, et on y puise des consolations dont les plus heureux d'ici-bas ont souvent besoin.

* * *

Puisque je viens de parler de tristesses de la vie, je n'en sais de plus grande que celle qui passionne actuellement le monde entier.

Tout le monde en parle, tout le monde en rêve, tout le monde se déchire, tout le monde se bat, et bien peu connaissent ou apprécient le point vrai de cette triste affaire dans toute son horreur.

Ainsi, voilà une femme qui remue ciel et terre pour sauver son mari qu'elle croit innocent et qu'on accuse d'un crime infernal, et elle qui voudrait prouver que l'honneur de son mari et celui de ses enfants est

indemne, intact de tout soupçon, qu'apprend-elle en plein tribunal ?

Que lui, cet homme auquel elle sacrifierait tout, a violé même l'honneur de la famille.

Elle croyait cependant à son honneur de mari, comme elle croyait à son honneur de citoyen et de soldat.

Mais non, la malheureuse femme, devant certaines lettres, a vu qu'elle s'était trompée, qu'on l'avait trahie, et elle a le droit de penser et de dire aujourd'hui, — l'opinion publique avec elle — que celui qui trahit son foyer, peut trahir aussi son pays...

* * *

Comment ! voilà un accusé qui, en dernier lieu, avoue — et c'est son seul et premier aveu, car il a été pris *flagrante delicto* — il avoue, dis-je, avoir emporté chez lui des documents que la discipline et la sûreté de son pays lui défendent d'emporter, — il est vrai que c'est pour les étudier, ou pour les copier plus sûrement — et vous avez foi en l'honneur de cet homme là ?... Devant cette seule preuve, car cela suffit en loi martiale, un empereur de Russie ou d'Allemagne l'aurait fait fusiller sur le champ.

Du reste, un militaire pas plus que la femme de César, ne doit même être soupçonné...

* * *

Où en serions-nous, grands dieux ! si chaque militaire pouvait se conduire à sa façon, comme le fait certaine presse francophobe et anti-patriotique ! Mais ce serait la cour du roi Pétaud !

En effet, certains journaux se sont conduits d'une manière ignoble à l'égard de la France, de son gouvernement et des juges du tribunal de Rennes. Seuls, les braves gens, les honnêtes citoyens, ceux qui ont le sens moral du droit et de la justice, ceux-là ont accepté la décision des juges, car, comme le disait le général Pourcet à Bazaine, qui essayait de se défendre en lui disant :

— L'empereur n'était plus là !

— La France y était ! répondit Pourcet.

* * *

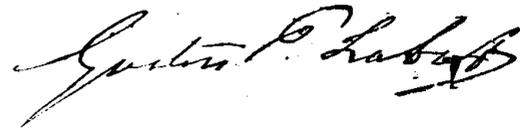
Or, dans cette triste affaire, toute la France y est... Sa vie entière, son armée, ses citoyens, ses femmes, ses enfants, son Dieu, sa République, oh ! oui, surtout sa République. Et voilà pourquoi, ceux qui jugent et blâment la France par la parole ou le journalisme, sont aveugles ou de mauvaise foi.

Parmi ceux-là, se trouve malheureusement un journaliste, un Français qui n'a de français que le nom, probablement devenu Juif, qui vomit dans une feuille nouvelle toute la bave de ses prétentions déçues et de son cerveau malade.

Aussi, est-ce avec admiration que le public bien pensant applaudit de tout cœur à l'attitude noble et digne de *La Presse* et de *La Patrie* à l'égard de la France.

* * *

Courage donc, ô France ! Ne crains rien, ni tes ennemis du dehors ni ceux du dedans, car tu es le cœur, l'âme, le cerveau de l'Europe. Laisse-toi vilipender et souffleter : car ton apothéose sera l'Exposition de 1900, devant laquelle toutes les puissances viendront t'applaudir.



Dieu, qui est éternel, a fait les choses créées avec le temps ; il dispose les saisons de telle sorte que tout semble marcher lentement. Quelque rapide que soit la marche du soleil, du levant au couchant, on ne le voit pour ainsi dire pas avancer. C'est dans le temps que l'incarnation s'est accomplie. Il faut donc du temps, mais il ne faut pas le perdre, car le temps est court. — P. D'ALZON.